



Mairie de Arreux

(08090)

Tél./Fax : 03 24 54 93 97

mairie-de-arreux@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE

N°2025_01

RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DU PIERGE

Le Maire de la commune d'ARREUX,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et L22132 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R411-8, R417-2, R417-3 et R419-4 ;

Vu le Code de pénal, notamment son article R610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu la demande de l'entreprise CTP du 29/01/2025 ;

Considérant qu'en raison des travaux de raccordement de panneaux photovoltaïques au 2 Rue du Pierge, effectués par l'entreprise CTP missionné par Enedis, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement du 5/02/2025 au 28/02/2025.

ARRETE

Article 1 : Du mercredi 5 février au vendredi 28 février de 7h à 18h le stationnement et la circulation seront réglementés du n°1 au n°2 bis Rue du Pierge ;

Article 2 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la Rue du Pierge ;

Article 3 : Au besoin de la bonne réalisation du chantier et de la sécurité, l'entreprise pourra :

- Condamner la partie chaussée sur l'emprise des travaux,
- Interrompre la circulation,
- Mettre en place un alternat manuel,

Article 4 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise ;

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la section affectée par l'entreprise chargée des travaux ;

Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur ;

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame, Monsieur les Adjoints au Maire ;
- L'entreprise CTP ;
- La Brigade de Gendarmerie de Renwez ;

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rendu exécutoire par affichage
et transmission à la Préfecture
Le 3/02/2025
Mme Le Maire,

A. HENON



Fait à ARREUX,
Le 3 février 2025
Mme Le Maire,

A. HENON

